

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30

Date de convocation : 8 novembre 2022

Délibération
N°B2022_133

Membres en exercice :	19
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), BELART Xavier (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022_122 et N°C2022_123), PY Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022_132)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville, Habitat, Logement

OBJET : Politique Sociale de l'Habitat – Attribution de subventions à Domitia Habitat pour la réalisation de 2 opérations de logements locatifs sociaux sur la commune de Cuxac d'Aude

Par délibération N°C31/2009 du 3 avril 2009, le Conseil Communautaire a adopté un règlement d'intervention relatif à la production de logements locatifs sociaux sur son territoire, modifié par délibération du 23 février 2012, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.

Afin de faciliter la réalisation d'une offre nouvelle, de conforter le parc existant et de rééquilibrer l'offre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire qui s'est tenu le 14 mars 2019 a voté par délibération n° C-2019-69, un règlement d'intervention financière en matière de logement social pour toutes les opérations faisant l'objet d'une demande d'agrément auprès de l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2020.

La dernière version de ce règlement d'intervention, applicable au 1^{er} janvier 2022, a été approuvée par la délibération N°C2021_241 du Conseil communautaire du 9 décembre 2021.

N°B2022_133 (2)

C'est à ce titre que le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est sollicité par des organismes HLM, en vue de l'attribution d'aides financières pour réaliser des opérations de logements sociaux.

Le Grand Narbonne s'est engagé depuis 2014 auprès de la commune de Cuxac d'Aude pour l'accompagner dans la réhabilitation de son centre ancien, dégradé et comportant de l'habitat indigne et vacant ou occupé par une population en situation de précarité sociale et économique, des difficultés d'accessibilité et de stationnement.

Dans le cadre de l'OPAH-RU mise en place, trois ilots dégradés en centre ancien ont été identifiés et ont fait l'objet d'études de faisabilité en vue de leur restructuration et réhabilitation. Il comprend une opération de 14 logements sociaux (en neuf et en acquisition/amélioration) portée par Domitia Habitat, ainsi que le réaménagement de l'espace public dont la création de places de stationnement.

En 2014, une convention opérationnelle a été signée entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la Commune et le Grand Narbonne, afin de procéder aux acquisitions foncières. Cette convention est arrivée à terme en septembre 2022, date à laquelle le bailleur Domitia Habitat a fait l'acquisition des terrains afin de lancer les travaux.

Les opérations proposées par Domitia Habitat répondant aux critères d'attribution définis dans le règlement d'intervention et permettant de répondre à une demande en matière de logements locatifs sociaux, notamment au regard du PLH en vigueur, pourraient bénéficier d'une aide financière comme suit :

Organisme	Opérations	Commune	Nombre de logements	Subventions prévisionnelles
Domitia Habitat	Rue Oulmède et Rue 19 et 20 juin 1907 (Ilot Nord) (opération mixte Droit Commun / ANRU)	Cuxac d'Aude	7 (dont 5 identifiés ANRU)	66 000 €
	Rue Oulmède et Rue Marcelin Albert (Ilot Centre Sud)	Cuxac d'Aude	7 (identifiés ANRU)	68 000 €
TOTAL				134 000 €

Il est à noter que cette opération a déjà l'objet par délibération n°B2021_141 du bureau communautaire du 29 novembre 2021 du fonds de soutien au déficit d'opération en centre ancien, pour un montant de 100 000€.

En conséquence, compte tenu de l'éligibilité de ces opérations au règlement d'intervention des aides à la production de logements locatifs sociaux en vigueur au moment du dépôt de la demande,

Monsieur RIO ne prend pas part au vote.

N°B2022_133 (3)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'attribuer à Domitia Habitat l'aide financière totale ci-dessus mentionnée,
- D'imputer la dépense au budget principal du Grand Narbonne en fonction de l'état d'avancement des travaux et de la livraison des bâtiments,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : 18/11/2022
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

